



caf.fr

RAPIDE FIABLE

PROCHE DE VOUS

Vos **LOISIRS** *et vos* **VACANCES** **EN 2020**



Les LOISIRS des JEUNES

Les tickets loisirs jeunes
Les accueils collectifs de mineurs
Les vacances des jeunes

Les VACANCES en FAMILLE

Les vacances individuelles en famille
Les séjours en centres labellisés VACAF



LES LOISIRS DES JEUNES

Les activités extra scolaires

↪ Les tickets loisirs jeunes

- ✓ Pour les jeunes âgés de 6 à 18 ans qui pratiquent une activité sportive ou culturelle dans un club agréé.
- ✓ Une aide de **70 €** maximum si le quotient familial est inférieur à **800 €** au mois de janvier 2020.
- ✓ Cette aide est majorée de 50% si l'enfant est bénéficiaire de l'AEEH.

Demandez obligatoirement un imprimé au :
04 30 87 70 82
ou accueil-social.cafmende@caf.cnafmail.fr

↪ Les aides aux accueils collectifs de mineurs

Pour les jeunes de 3 à 17 ans qui fréquentent :

- ✓ les accueils de loisirs implantés en Lozère (les mercredis et vacances scolaires)
- ✓ les mini-séjours (5 jours et 4 nuits maximum).

La participation de la CCSS est déduite de votre contribution si votre quotient familial est inférieur à 800 € au mois de janvier 2020.

Communiquez votre numéro d'allocataire au responsable de la structure ou une copie de la notification. Il fixera votre contribution après déduction de l'aide de la CCSS.



Les vacances des jeunes

↪ Les colonies et camps en Lozère

- ✓ Pour les jeunes âgés de 7 à 17 ans.
- ✓ Prise en charge de 6 à 15 jours maximum.
- ✓ Le quotient familial est inférieur ou égal à **800 €** au mois de janvier 2020.
- ✓ Vos droits sont inscrits sur la notification qui vous est adressée.
- ✓ La participation de la CCSS est déduite du coût du séjour.

Quotient 01/2020	Prise en charge	Plafond par jour
de 0 à 550 €	80 %	56 €
de 551 à 650 €	60 %	42 €
de 651 à 750 €	50 %	35 €
de 751 à 800 €	40 %	28 €

Organisateurs agréés par la CCSS

- ✓ Espace jeunes St Chély d'Apcher : 04 66 31 26 09
- ✓ Foyer rural de Quézac : 04 66 44 29 56
- ✓ Fédération des Œuvres laïques : 04 66 65 36 08
- ✓ Centre OSCA : 04 66 32 84 46
- ✓ Le Merlet : 04 66 85 18 19
- ✓ Lozère Évasion : 04 66 31 80 69 ou 06 38 11 91 12
- ✓ Sport été de Marvejols : 04 66 32 28 59
- ✓ Foyer Rural de St Martin de Lansuscle : 06 08 42 51 04
- ✓ Grandeur Nature de Pourcharesses : 04 66 46 80 62
- ✓ Esprit des Bois : 06 50 69 04 59

Réservation : Inscrivez-vous directement auprès de l'une des structures ci-dessus.

Le prix journalier ne doit pas dépasser 70 €. Les séjours sont organisés pendant les vacances de Printemps, d'été et de Toussaint. En cas d'annulation la CCSS ne prend pas en charge les frais de séjour. La CCSS n'est pas responsable de la qualité et du bon déroulement des séjours.



↪ Les autres séjours : AVES

- ✓ L'aide s'adresse aux jeunes âgés de 6 à 17 ans qui ne sont jamais partis en colonies/camps de vacances, ou qui rencontrent des difficultés à organiser leur départ ou pour favoriser le départ d'une fratrie.
- ✓ Le quotient familial est inférieur ou égal à **700 €** au mois de janvier 2020.
- ✓ Les séjours se déroulent pendant les vacances d'été seulement.
- ✓ La durée du séjour est comprise entre 7 et 14 jours.
- ✓ La participation de la CCSS s'élève à 20 € par jour et par enfant.
- ✓ La participation familiale est de **65 €** par enfant, quelle que soit la durée du séjour. Cette somme reste due en cas d'annulation.

Organisateur :

Les séjours sont organisés par l'UNAT Occitanie.

Réservation :

Contactez directement le service d'action sociale de la CCSS au 04 30 87 70 82.



Formalisez votre demande
au plus tôt,
le nombre de places
et les financements sont limités.



LES VACANCES EN FAMILLE

-> Les conditions générales

Vos droits sont inscrits sur votre notification.

Un seul séjour par famille en France Métropolitaine.

Le quotient familial est défini par type d'aide.

Respectez les **obligations scolaires**.

En cas d'annulation de votre part la CCSS ne prend pas en charge les frais de séjour.

La CCSS n'est pas responsable de la qualité et du bon déroulement des séjours.

En cas de fraude dans les déclarations le droit est réétudié.

↪ Les vacances individuelles familles

Le quotient familial doit être inférieur ou égal à **550 €**.

Si vous choisissez un hébergement (hôtel, camping, location ou centre de vacances) un seul forfait (limité aux frais engagés) peut vous être accordé à l'issue de vos vacances :

✓ soit un forfait de 60 € pour 3 jours consécutifs,

✓ soit un forfait de 120 € pour 7 jours consécutifs.

Bien avant votre départ demandez l'imprimé et la pré-inscription au :

04 30 87 70 82

ou accueil-social.cafmende@caf.cnafmail.fr

➤ Les vacances dans un centre labellisé VACAF : AVF

Durée du séjour : 7 jours consécutifs

Montant de l'aide :

Quotient 01/2020	Prise en charge	Plafond séjour
de 0 à 550 €	80 %	700 €
de 551 à 750 €	50 %	
de 751 à 800 €	30 %	

Réservation :

- ✓ **Téléchargez** le catalogue VACAF sur vacaf.org
- ✓ **Choisissez** votre destination.
- ✓ **Effectuez** votre inscription directement auprès du centre.
- ✓ **Demandez** à la structure de vous inscrire **immédiatement** sur le site Internet VACAF.
- ✓ **Versez** les arrhes pour confirmer la réservation.
- ✓ **Réglez** la part qui reste à votre charge après déduction du montant de l'aide CCSS.

Attention les familles ayant bénéficié de l'aide en 2018 et 2019 n'ouvrent pas droit aux AVF.

➤ Les vacances dans un centre labellisé VACAF : AVS

Vous rencontrez des difficultés à organiser votre projet, un travailleur social de la CCSS peut vous accompagner dans votre projet : départ difficile à concrétiser, enfant bénéficiaire de l'AEEH.

Montant de l'aide :

Quotient 01/2020	Prise en charge	Plafond séjour
de 0 à 550 €	95 %	750 €
de 551 à 650 €	75 %	
de 651 à 750 €	65 %	
de 751 à 800 €	55 %	

Prenez contact avec le service d'action sociale
au 04 30 87 70 82